

[groupe Impact]

Le harcèlement
n'est pas
Toléré!

Conflits et harcèlement au travail
Le groupe Impact
vous écoute et vous aide à agir

N'hésitez pas à prendre contact!
groupe Impact, Rue Caroline 2, 1014 Lausanne
021 316 59 99, info.impact@vd.ch, www.vd.ch/impact

Le groupe Impact

Entité de l'Administration cantonale vaudoise, le groupe Impact travaille en toute indépendance.

Il est chargé de l'aide à la gestion des conflits au travail et du traitement des situations de harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel.

Il concrétise la volonté du Conseil d'Etat de protéger les collaborateurs et collaboratrices contre toute atteinte à la personnalité, en particulier le harcèlement.

UVS

Protection
de la
personnalité

Gestion de conflits

Le groupe Impact met en œuvre des outils éprouvés pour la gestion des conflits.


La médiation a pour but de rétablir le dialogue et de trouver des solutions réalistes permettant une poursuite de la collaboration entre deux personnes.

L'intervention auprès d'une équipe se fait en collaboration avec l'encadrement. Elle permet de définir les problèmes et d'élaborer des mesures correctrices.

Le coaching individuel est utile lorsqu'un ou une responsable rencontre des problèmes relationnels avec son équipe.

Interventions
professionnelles

Qui peut s'adresser au groupe Impact?



Le plus tôt
possible!

Les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale vaudoise qui rencontrent des difficultés relationnelles au travail, que ce soit avec un ou une collègue, un ou une supérieure.

Les cadres qui détectent des conflits ou du harcèlement au sein de leur équipe.

Entretien individuel

Lorsqu'un conflit perdure et dégénère, il peut être utile de faire appel à une ou un professionnel externe et neutre.

Le groupe Impact propose un ou plusieurs entretiens permettant à la personne d'exposer sa situation, de clarifier le problème et d'élaborer des solutions adaptées.

Confidentialité
garantie

écouter

Mobbing et harcèlement sexuel

Le harcèlement psychologique, ou mobbing, est un enchaînement de propos ou d'agissements hostiles **répétés** fréquemment sur une certaine durée, dont la finalité est de dénigrer, isoler ou exclure la ou les personnes visées.

Le harcèlement sexuel se définit par des agissements ou des propos **non désirés**, à caractère sexuel ou sexiste.

Le groupe Impact traite les plaintes de personnes s'estimant victimes de harcèlement par une **investigation**.

Il s'agit d'une procédure formelle qui a pour but de déterminer si les éléments constitutifs de harcèlement psychologique ou/et sexuel sont réunis, qui en est la victime et qui en est l'auteur.

En savoir plus? www.vd.ch/impact